



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## médaille militaire

Question écrite n° 45949

### Texte de la question

M. Patrick Labaune appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la modique rente annuelle de 4,50 euros que perçoit chaque médaillé militaire. Devenue sans grand intérêt au plan individuel, cette allocation serait plus efficace sous forme de subvention globale versée par l'État au bénéfice de leur orphelinat. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer la réponse qu'il entend apporter à cette proposition.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que de nombreux projets concernant une réforme des traitements versés aux membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires ont été envisagés au cours des dernières années. Ils partent tous du même constat : les sommes allouées sont relativement modiques et un certain nombre d'entre elles sont reversées aux associations caritatives. Les coûts de gestion sont élevés au regard du bénéfice individuel qu'en retirent les membres de l'ordre de la Légion d'Honneur et des médaillés militaires. À ce jour, les réflexions se poursuivent.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Labaune](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45949

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 2009, page 3214

**Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6646